

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Auxerre**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***Mairie.butteaux@gmail.com***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal du  
10 Septembre 2025**

**Nous vous souhaitons bonne lecture.**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents sauf Mme Brigitte Mounier ayant donné pouvoir à Mr Gilbert Villain et Mr Gérard Roussel ayant donné pouvoir à Mr Aurélien Canet.

### **ACHAT D'UN LAVE LINGE POUR L'ÉCOLE DE BUTTEAUX**

L'utilisation de la classe de Butteaux par des classes maternelles nécessite un lavage fréquent des serviettes et autres torchons. L'école de La Chaussée, pour les mêmes raisons, a déjà été équipée d'un lave-linge.

L'article choisi est un appareil de marque Indesit pour un coût de 299.99 €

Afin de passer cet achat en investissement, il est nécessaire de prendre une délibération.

Cette décision est prise à l'unanimité

### **DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 1**

L'ATD (Agence Technique Départementale) a mis en forme notre projet de sécurisation et de bordurage en vue de l'appel d'offre. Le montant prévisible de cette dépense nous oblige à passer cette mise en concurrence par le biais d'une dématérialisation. Nous sommes passés par l'ARNIA (Agence Régionale du Numérique et de l'intelligence artificielle) qui l'a mis en ligne. Il a été passé début Août, et je remercie ici notre secrétaire d'avoir pris du temps sur ses congés afin de le formaliser.

Pour les communes de moins de 500 habitants, l'adhésion à ce service est gratuite sauf la mise en ligne de la consultation sur leur « salle des marchés » pour un coût de 121.20 €.

Nous devons également payer les honoraires de l'ATD ainsi que l'annonce passée dans l'Yonne Républicaine.

La date limite des réponses est fixée au 19 Septembre à 16 heures. Celles-ci seront envoyées à notre maître d'œuvre (L'ATD) pour étude et compte rendu qui devraient nous parvenir au milieu de la semaine suivante.

La commission d'appel d'offre sera réunie pour choisir l'entreprise et le Conseil Municipal sera convoqué pour attribuer le marché.

Afin de passer la dépense d'honoraire de l'ATD de 2 940 €, le Maire propose d'inscrire la somme arrondie de 3 000 € à prélever sur le compte 2152.

La délibération est votée à l'unanimité

## **DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 2**

Nous devons prévoir des provisions dans notre comptabilité pour enregistrer des éventuels impayés. A ce jour une somme de 126.50 € représentant 20% d'une dette non réglée d'un de nos locataires (parti) doit être provisionnée sur le compte 6817 que nous pouvons prélever du compte 60633. Michel Fourrey demande l'autorisation de procéder à ces écritures, ce qui est voté à l'unanimité.

## **SDEY MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

En 2020, nous avons changé tous les points lumineux d'éclairage public qui maintenant fonctionnent en LED. Cette opération était adjointe à la gratuité de la maintenance de ces équipements durant 5 ans. Ce délai est maintenant atteint et il est proposé d'accepter la proposition du SDEY qui peut nous assurer l'entretien de nos matériels sur la base d'un forfait annuel.

Nous devons faire le choix du nombre de 1, 3 ou 4 visites annuelles avec un coût de 3, 5 ou 6 € par point lumineux. Un nettoyage de chaque site peut être proposé pour 15 € par emplacement.

Au vu de l'installation récente de nos équipements, le Maire propose d'opter pour une visite annuelle de maintenance préventive. Nous avons 51 points lumineux soit une dépense annuelle de 153 € à laquelle il faut rajouter la visite de nos armoires soit 10€/site, nous donnant un total de 193 € annuel.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

## **CCSA MODIFICATION DES STATUTS**

La Communauté de Commune, à laquelle nous appartenons, a transféré ses locaux et son siège social dans le Parc du Génie à Saint Florentin. Ce déménagement impose un changement de statuts pour indiquer sa nouvelle adresse soit au : 5 route de Champlandry 89 600 Saint Florentin.

En tant que commune membre, nous devons approuver ce changement de statut, ce qui est accepté par le Conseil Municipal à l'unanimité.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- Le défibrillateur est installé à La Chaussée, il est fixé dans l'abri bus attendant au bâtiment de l'école maternelle.
- La plaque de rue Cour Mourlon ainsi que les n° manquants ont été commandés et sont livrés, il faudra prévoir leur fixation. Une signalétique indiquant l'emplacement des boîtes à lettres installées « Cour Mourlon » sera également commandée.
- Le curage des fossés prévu au budget doit être réalisé sur la fin Septembre.
- Nous devons choisir la date du repas des anciens afin de questionner notre prestataire sur ses menus. Le Conseil décide de proposer la date du dimanche 18 Janvier 2026.
- Les nouveaux porte-manteaux pour l'école de La Chaussée ont été fixés par l'ATSEM et son mari, Le Maire les remercie pour leur bénévolat.

- Marie Hélène Jardel signale qu'un TAG est toujours présent sur une armoire électrique de La Chaussée et se propose de l'enlever. Un bon d'achat lui sera donné pour l'achat de produit ou d'une peinture pour le remettre en état.
- Il est également signalé que la porte de l'église aurait besoin d'un bon entretien.
- Le panneau de sortie de l'agglomération de La Chaussée en direction de Butteaux est toujours manquant. Les services du Département seront questionnés à ce sujet.
- L'entretien du pont sur le Rû devant l'église est également évoqué. Le service venu pour établir un audit sera contacté pour avoir un diagnostic.
- Il est demandé de relancer les entreprises pour la réparation de la toiture de l'Eglise, elles se sont déplacées mais non pas rendues leurs devis,
- Afin de faciliter les travaux de circulation et de voiries, il est demandé aux riverains des rue de l'Armanche et de l'Armançon d'élaguer leurs haies et de libérer les trottoirs.
- Les fêtes de fin d'année approchant, il conviendra de réunir les personnes intéressées pour la décoration de la commune.

**SI VOUS ETES INTERESSES POUR VOUS INVESTIR MERCI DE VOUS FAIRE CONNAITRE EN MAIRIE**

**14 Juillet :** Le rassemblement du 14 juillet à la salle communale a été un succès. Ce fut aussi l'occasion de remettre un bon d'achat chez Décathlon aux enfants entrant en 6<sup>ème</sup>.

L'aménagement à l'arrière de la salle Jacques HEBERT, permet des manifestations en toute sécurité. C'est un vrai plus pour notre patrimoine, encore merci aux bénévoles et au Foyer Rural pour leurs investissements.



